

L'an deux mille vingt-deux le 7 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 30 03 2022

Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHORE.

Absent(e)s : René PREVOT pouvoir à Claude NOMPEIX ; Catherine LABAYE pouvoir à Marie-Hélène BOUSQUET ; Christophe HOTIER

Election du Secrétaire de séance : Catherine THOMAS est élue à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- I Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2022
- II DELIBERATION : vote du compte de gestion 2021
- III DELIBERATION : vote du compte administratif 2021
- IV DELIBERATION : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- V DELIBERATION : vote taux d'imposition des taxes locales directes 2022
- VI DELIBERATION : approbation du budget primitif 2022
- VII INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

En ouverture séance, M. le Maire fait part de la présence de M. Vincent LAFITTE, conseiller auprès des décideurs locaux, de la trésorerie de Coutras.

I)- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2022. Après en avoir pris connaissance ce dernier a été accepté à l'unanimité des présents

Signature du feuillet de présence du conseil municipal du 3 mars 2022 et du compte-rendu du 3 mars 2022.

II)- Délibérations

Délibération n°22.04.07_08 Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Roland PATIES

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité 14 voix, approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Libération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération n°22.04.07.09 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, se réunit sous la présidence de M. Didier NEBREDA, délibérant sur le compte administratif dressé par M. Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	134 527,94	0,00	0,00	185 432,27	134 527,94	185 432,27
Opérations de l'exercice	54 650,42	168 940,77	684 592,05	765 414,67	739 242,47	934 355,44
TOTAUX	189 178,36	168 940,77	684 592,05	950 846,94	873 770,41	1 119 787,71
Résultats de clôture	20 237,59	0,00	0,00	266 254,89	0,00	246 017,30
Restes à réaliser	1 503,26,00	0,00	0,00	0,00	1 503,26	0,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS	21 740,85	0,00	0,00	266 254,89	0,00	244 514,04

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement,

du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

libération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération n° 22.04.07.10 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Le Conseil, réuni sous la présidence de Claude NOMPEIX, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, décide :

1 - Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
185 432,27 €	80 822,62 €	266 254,89€

2 - Sur le calcul du résultat d'investissement et le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
- 134 527,94 €	114 290,35 €	- 20 237,59 €

compte 001 BP N+I

Restes à réaliser dépenses	1 503,26 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Besoin réel (signe -)	21 740,85 €

3 - Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00 €
Virement à l'investissement	21 740,85 €
Affectation complémentaire, en réserves	0,00 €
Report à nouveau créditeur	244 514,04€

compte 1068 BP N+I

compte 1068 BP N+I

compte 002 BP N+I

Déficit à reporter 00,00 €

compte 002 BP N+I

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération n°22.04.07.11 Taux d'imposition des Taxes Locales Directes

Par délibération du 1^{er} juillet 2021 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 34,58%
- TFPNB : 53,90%

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 :

- TFPB : 34,58%
- TFPNB : 53,90%

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération n°22.04.07.12 Approbation du budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 017 109,04 €

Dépenses et recettes d'investissement : 76 640,85 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 017 109,04 €	1 017 109,04 €
Section d'investissement	76 640,85 €	76 640,85 €
TOTAL	1 093 749,89 €	1 093 749,89 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2022.

Après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des présents le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 1 017 109,04 €
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : 76 640,85 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 017 109,04 €	1 017 109,04 €
Section d'investissement	76 640,85 €	76 640,85 €
TOTAL	1 093 749,89 €	1 093 749,89 €

VII)- Questions diverses :

Tour de table des questions diverses.


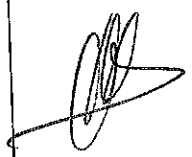
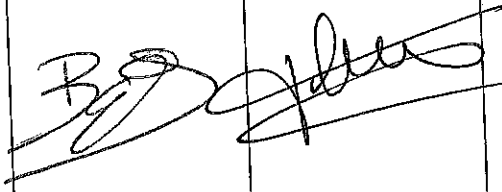
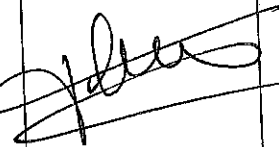

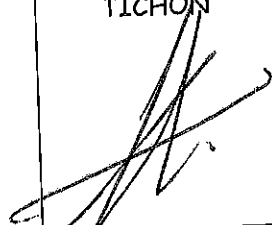


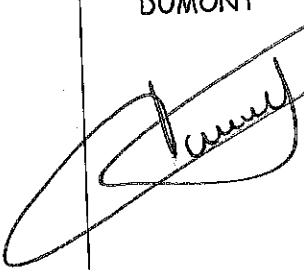
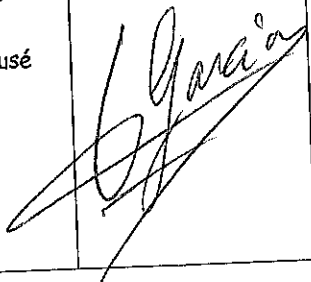

- Chemin de randonnée de « Tournepique » à « Granet » : Mme Marie Bousquet fait état que ce dernier est impraticable sur une quarantaine de mètres sur la partie la plus près du ruisseau au droit du bas du village de Maurice.

Réponse : les employés du service technique doivent s'en occuper aussitôt que le temps permettra l'accessibilité pour intervenir de façon pérenne avec le matériel que nous possédons (tractopelle et mini pelle).

- Cour de l'école : Une fillette s'étant blessée en tombant du jeu de l'« Echelle », le gravier amortissant sera réinstallé dès demain matin par le service technique pour rétablir la sécurité.

- Potelet passage piétonnier (Renault) intersection route du mascaret :
 - . Monsieur Jean Claude DUMONT signale que la « boule » terminant la partie haute a été scié. A ressouder ? Ou remplacer ?
 - . Il informe également que 18 commerçants seront présents pour le prochain marché de Grézillac le Dimanche 17 Avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 22h30.

Claude NOMPEIX 	René PREVOT Excusé, procuration C Nompeix	Serge MIO 	Marie-Hélène BOUSQUET 	Catherine THOMAS 
Alain GREIL 	Isabelle TICHON 	Guillaume LESPINGAL 	Catherine LABAYE Excusé, procuration M BOUSQUET	Patrick LARRIEU 
Jean-Claude DUMONT 	Christophe HOTIER Absent excusé	Yohan GARCIA 	Didier NEBREDA 	Jean-Christophe BONHOURE 